

943

DOSSIER.

N.° D'ORDRE,

30898

Mort

ANCIEN NUMÉRO,

Comte Charles Eugène Maximilien
Au Comte de Bethune (Albert, Marie, Joseph)
né le 7 Mars 1766. à Tournay (roy. des Pays Bas)
Colonel du Régiment de Cuirassiers de la Reine

Chev... le 18 Mai 1820
Offic... le
Comm. le
G. O. le
G. C. le

Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, pour
prendre rang à dater du 18 Mai 1820.

Brevet signé à Paris, le 17 8^{ème} 1821

Étranger

Déc. du 24 juin 1817.

PIÈCES JOINTES.

1. Procès-verbal d'individualité.

2. Acte de naissance.

3. Serment. *F. le g. a. de régn.*

4. Brevet.

5. État de services.

6.

7.

8.

9.

10. *Mort?*

226
47

Mort

mis en non activité, sans traitement
au Grand château de Gromailles
(ord.)

Du Registre aux actes de naissance de la
Paroisse de St. Brice à Courmayeur Département
de Jemmayre, à St. Leger le Qui suit

Le vingt six mars dix sept cent soixante six ont été suppléés
les Cerimonies du baptême à Albert Marie Joseph Ernest Charles
Eugene Maximilian né le sept de l'année à midi & par l'ordre
ordonné le suite par permission de M^{gr}. L'archevêque de Cambrai,
fils légitime de très noble & très illustre seigneur Messire Eugene
François ^{Léon} de Béthune Chevalier Marquis de Béthune &
de h'esaignes Comte de Moyelle & de très noble & très illustre
Dame Madame Albertine Joseph Lubalie Le Haillant, Née
Caroline de Bousbeque Dame de Madriprant, & son Epouse
légitime; le parain très noble & très illustre seigneur Messire
Albert Marie Joseph imbert Comte de la Bazeque, seigneur
de St. Amand, Episy, & grand oncle maternel de l'enfant; la
marain très noble & très illustre Dame Madame Antoinette
Eugene Joseph de Béthune, h'esaignes, ancienne Chanoinesse
du très illustre Chapitre de Denain, veuve & souveraine de très
noble & très illustre seigneur Messire Louis Albert François
Joseph Comte de Fluchin, Marquis de Brette Vicomte de
Saulboudin, Baron de Broucq, seigneur d'Amignin, Ribour
Le Deputé Général et ordinaire du Corps de la Noblesse
de l'Etat d'Artois grande tante paternelle de l'enfant
la quelle a été représentée par très noble & très illustre
Dame Madame Marie Barbe Caroline de Massiet
Fiondette de Fontpein Dame de la Beuseh Yeningette &
Epouse dudit seigneur Comte de la Bazeque, parain. Signé
le M^{gr} de Béthune h'esaignes, le C^{te} de la Bazeque
& A. J. houins Curé de St. Brice.

Pour l'act Conformément l'apud l'ordinaire du Bureau
de l'Etat Civil Signé F. Pollet.

Le Maire de la Ville de Courmayeur Département

Le Jammars & Certifié que j'ai. Solles qui à Signé Clément
qui précède, etc. tel qu'il a Qualifié & qui for. doit être
Ajouté à la signature.

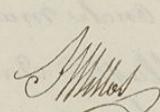
Cournay Le 24 Décembre 1806.
Signé de Roatte.

Le Président du Tribunal de première Instance étant à
Cournay, déclare que M. v. Roatte qui a Signé l'acte
qui précède est maire de cette Ville

Cournay Le 26. Décembre 1806.
Signé de Roatte.

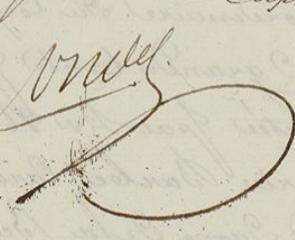
Pour Copie Conforme

Le Contre d'Administration du Régiment de Cavalerie de la Reine


Le Chef de Bataillon M. de Roatte

Le Colonel Président
L. de la Roche.

Le Proc. M. de la Roche J. Intendant militaire
aupres la Police adjuvante au Corps.

PROCÈS-VERBAL D'INDIVIDUALITÉ

Pour servir à l'Inscription des Membres de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, sur les nouveaux Registres matricules et Listes officielles.

1.^{re} DIVISION.

1.^{er} BUREAU.

N^o 32804

CE JOURD'HUI *neuf Juillet mil huit cent quatre* par-devant nous
Membres du Conseil d'administration *du régiment de Chevaliers de la*
France est comparu
M. *L. C. de Bethune, Albou, Marie Joseph, Omer, Charles*
Eugene maximilien

(1) Mettre le grade dans l'Ordre royal de la Légion, et la date de la nomination.

que nous déclarons bien connaître, nommé (1) *Chevalier* de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, le (1) *18 Mai 1870*

(2) Mettre le n.^o du brevet.

sous le n.^o d'ordre (2)

Ainsi qu'il résulte,

(3) Mettre si c'est un brevet, un certificat ou une lettre d'avis.

1.^o De (3) *la lettre d'avis de Nominig le Grand Chevalier* de l'Ordre royal de la Légion ;

2.^o De son acte de naissance ;

3.^o De l'état de ses services ;

Et 4.^o (4)

(4) Il est très-important, dans le cas où il y aurait des différences trop grandes, dans la désignation des noms et prénoms, entre le brevet ou la pièce qui le remplace, l'acte de naissance et l'état des services, que M. le Certificateur exige tel acte ou document qui indique les circonstances qui ont donné lieu à ces erreurs, et mette l'Administration à même de reconnaître l'identité sans difficulté. Dans ce cas, le procès-verbal sera terminé par une explication sommaire de ces circonstances, que l'acte ici produit servirait à justifier.

lesquelles (5) *Crois* pièces par nous paraphées demeurent annexées au présent.

(5) Mettre le nombre de pièces.

Et qu'il a été (6) *exactement* désigné sur (V. la note 3) *le Certificat* de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, sous les nom et prénoms de (7) *M. L. C. de Bethune, Albou, Marie Joseph, Omer, Charles Eugene, Maximilien* ses nom et prénoms devant être, d'après son acte de naissance, écrits ainsi sur les nouveaux registres matricules et listes officielles.

(6) Ajouter le mot *exactement* ou *inexactement*, suivant qu'il y a ou qu'il n'y a pas identité parfaite entre le brevet ou la pièce qui le remplace et l'acte de naissance.

(7) Mettre les nom et prénoms comme ils sont inscrits sur le brevet ou la pièce qui le remplace.

L. C. Nom de *Bethune* Prénoms *Albou, Marie, Joseph, Omer,*
(8) *Charles, Eugene, Maximilien*

(8) Ecrire les nom et prénoms très-lisiblement.

[Handwritten signatures]

En foi de quoi nous avons délivré le présent, qu'il a signé avec nous.

Fait à *Dijon* le *neuf Juillet* 1870.

(Signature du Requéant.)

L. C. de Bethune

(Signature des Membres du Conseil d'administration.)

[Handwritten signatures of council members]



CERTIFIÉ véritable par nous,
Intendant militaire,

[Handwritten signature of the military intendant]